

CSEC
LE COMPTE RENDU
FORCE OUVRIERE EN BREF
08 juin 2022
Ordinaire



Vos élus au CSEC : Bruno Demange, Olivier Le Clanche, Arlette Loubeau, Christophe Bens, Greg Hen, Benoît Salvi, Alina Reboredo, Laurence Romet, Thierry Colin et Océan Grenier.
Représentante Syndicale FO au CSEC : Catherine Justinien.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Delphine Ernotte Cunci a débuté cette instance par un bilan des derniers événements politiques, sportifs et culturels :

- **politiques** avec les couvertures des élections et les très bonnes audiences sur le numérique (2,7 millions de visiteurs uniques), le doublement du nombre de débats pour les législatives par rapport à 2017.
- **sportifs** avec les bons résultats de Roland Garros : les meilleurs depuis 2012, et ce, malgré le « *mauvais coup* » effectué par la fédération, et la dizaine de matches intéressants réservés au public d'Amazon ; la présidente a réitéré l'importance que ces grands événements puissent être accessibles gratuitement à tous, et que cette affaire remet ce sujet sur la table.
- **culturels** avec la couverture du festival de Cannes, les 5 heures d'antenne quotidienne, la couverture réussie de la cérémonie d'ouverture : « *on a joué notre rôle dans ce moment difficile pour le cinéma (où un français sur 3 ne va jamais au cinéma)* ».

La présidente a enchaîné avec quelques mots sur le sujet de la redevance. A ce jour, elle n'a eu aucun contact avec personne. Plus que la redevance, elle a dit défendre le sujet **d'un financement pérenne et dynamique**. Pour la France, mais aussi pour la place de l'audiovisuel français en Europe ! Sachant que certains pays n'ont pas de redevance, mais disposent néanmoins de garanties ! Dans notre cas, notre équilibre financier (année après année) et nos audiences donnent une assise. Pour les élus, si notre financement est désormais dans le budget de l'Etat, nous risquons des arbitrages faces aux besoins des écoles, des hôpitaux, de l'armée ou de la justice.

Delphine Ernotte Cunci a évoqué par ailleurs la grande conférence de rentrée, qui, cette année, aura lieu dès le mois de juillet.

Sur Cannes, les élus ont reproché **l'absence de la sollicitation de la Fabrique**. La présidente a répondu que la configuration du palais des festivals était très particulière, mais qu'un chargé de production de France TV est tout de même venu, afin de se rendre compte de ces spécificités (et que l'on puisse prévoir des équipes de la Fabrique l'an prochain, sachant que le contrat avec le festival de Cannes est sur 3 ans).

Concernant le projet Campus (et l'idée de prendre 2 bâtiments proches du Siège en location, afin de pouvoir regrouper d'ici 2024 sur 5 lieux à moins de 350 m du Siège, contre 16 implantations aujourd'hui), **le conseil d'administration a autorisé l'entreprise à signer ces baux de location**. Cela devrait donc être fait dans quelques jours, et il va falloir lancer à présent tous les prémices de la préparation du projet...qui est bien plus qu'un projet immobilier !

Une direction spécifique va être constituée pour le conduire.

LE NOUVEL OUTIL DE GESTION DES ANTENNES ET PROGRAMMES

Connu sous le nom de Sherlock, l'objectif est qu'il y ait désormais **un outil unique sur l'ensemble de l'entreprise pour la gestion de la diffusion des contenus**. Cet outil intégrera la totalité de la vie du produit, de l'avant (avec l'aspect promo, bandes annonces) jusqu'à l'après (avec la gestion des droits audiovisuels).

La solution retenue est le progiciel *What's On* (édité par la société Médiagenix). C'est un « *logiciel sur étagère* » utilisé aujourd'hui à TF1, M6, Salto, à la BBC, ou encore à la RTBF (qui dispose aussi d'un réseau régional). L'objectif est une meilleure gestion et une harmonisation sur toute l'entreprise, Certes, il sera moins adapté qu'un outil sur mesure, mais il sera meilleur pour ce qui concerne les évolutions. De même pour ce qui concerne la fiabilité : l'outil fonctionne bien, est réputé pour son extrême robustesse, et il n'y aura donc pas besoin de crash test.

La mise en œuvre à FTV se fera en 2 phases :

- une première pour le national (intégrant la station de Paris Île de France et Malakoff)
- et une deuxième pour le Réseau régional, les stations d'Outre-Mer, ainsi que les chaînes NOA et Via Stella.

Pour la 1ère phase (qui est l'objet de cette info consultation), l'idée est que, après le parcours de formation, les équipes puissent tester l'outil en conditions réelles durant 6 mois, avant une mise en service officielle en mars 2023. La suite, pour le Réseau et l'Outre-Mer se ferait entre fin 2023 et 2025.

Côté formation, tout un programme a été monté avec l'université FTV, avec le concours du budget « transformation » : 500 salariés sont concernés dans cette 1ère phase. FO a fait remonter l'attente de ces salariés pour être formés en présentiel, sur du temps dédié (et non en webinaire pendant leur temps de travail).

Nous avons aussi posé cette question : est-ce que seuls les salariés « utilisateurs » sont prévus pour ces formations, ou aussi ceux amenés à consulter l'outil ? Pas de réponse aujourd'hui : ce sera fait d'ici la fin de l'info consultation.

Il n'a pas été défini à ce stade si l'hébergement serait sous Cloud.

La direction a ajouté « *qu'il n'y avait pas de plan caché* » : aucun objectif de gain d'ETP, et le temps gagné servira à vérifier et analyser les données.

Les élus ont décidé de diligenter une expertise, afin de travailler notamment sur les impacts sur les organisations de travail.

PROJET DE CHATBOT

C'était un projet présenté l'année dernière, et qui a donné lieu à une expertise, présentée lors de ce CSE central de ce mercredi 8 juin.

L'expert a débuté son propos en évoquant les retours détaillés de la direction suite à l'envoi de son rapport (ce qui est assez rare). Il a enchaîné ensuite sur les 2 objectifs du projet :

- décharger les effectifs RH du traitement d'une partie des questions simples et récurrentes (pour mieux se consacrer aux sujets plus complexes)
- permettre de répondre rapidement aux questions des salariés

Il ne s'agit que d'une possibilité : les salariés gardent la liberté de continuer à interroger leur service RH, comme aujourd'hui. Pour autant, l'expert a soulevé dans son rapport les avantages et les risques éventuels liés à l'utilisation d'un chatbot (comme le fait de ne pas réussir à trouver de réponse, ou bien la perte de lien social entre les salariés et la RH).

Que sont les « questions simples » ? Ce sont celles dont les réponses existent déjà dans les données. Par exemple : quelles sont les différentes indemnités pour le télétravail ? En fonction de quoi ?

Il aurait été intéressant de comprendre pourquoi les salariés sollicitent autant les services RH et ne réussissent pas à trouver leur réponse dans les bases qui existent aujourd'hui.

Autre sujet, plus large, et non évoqué : pourquoi une telle surcharge ? Ne va-t-elle pas perdurer si l'utilisation du chatbot est faible ?

L'expert a aussi soulevé cette question : la direction n'a pas évoqué la notion de temps libéré par le chatbot. **Il l'estime au global entre 12 et 15 ETP.**

La présidente a répondu que « *dès lors qu'il s'agit d'un service supplémentaire, qui ne remplace rien d'existant, où est le risque ?* »

D'un point de vue pratique, un listage des sujets a été effectué, et est en cours de validation par les équipes RH :

- Une première partie porte sur les questions de gestion administrative, paie et gestion du temps.
- Une deuxième partie porte sur les sujets de santé et de QVT.
- Et une troisième concernera les autres thématiques RH.

Dans un premier temps, le chatbot sera accessible aux permanents et aux CDD de droit commun, disposant d'une adresse mail FTV.

Et si l'outil ne trouve pas de réponse, il renverra soit sur Monespace, soit sur l'équipe projet (afin de ne pas surcharger les équipes RH).

Enfin, il a été précisé que s'il y aura conservation de l'historique des conversations, ce sera à des fins d'amélioration, mais on ne saura pas QUI a posé la question.

NOUVEAU POINT SUR LE PROJET RÉGIONALISATION DANS LE RÉSEAU FRANCE 3

Une info consultation avait été lancée en mai 2021 sur ce sujet. Son instruction a été interrompue à la demande de la direction, qui n'était pas en mesure d'informer l'expert désigné sur les éléments financiers concernant la structuration du projet en terme d'emploi (et les conséquences sur les ETP). La direction avait donc suspendu le recueil de l'avis des élus du CSE central.

Depuis, **3 évolutions majeures** sont survenues :

- le déploiement du projet ICI, modifiant le projet numérique (sous-estimé au début)
- le renforcement de l'offre d'info de proximité
- la nécessité de renforcer la dimension d'hyper proximité (alors que, aujourd'hui, 62% de nos sujets sont tournés dans les grandes métropoles et villes préfectorales).

La direction a mis en avant l'autonomie de programmation dans toutes les régions : ce n'était pas le cas en 2019, et c'est un axe de régionalisation important.

Autre chose : l'événementialisation de nos antennes (avec une centaine de PAE depuis septembre, 160 directs « sports », et 5 primes (hors élections). C'est bien plus que par le passé !

Les élus ont rappelé que le projet initial prévoyait des « offres 100% régionales, pleinement ancrées dans leurs territoires ». Avec des cases quotidiennes de 14 à 16, le week-end... Cela faisait rêver. Et il y a finalement une certaine frustration. Nous avons cette impression : de tendre vers les offres que nous connaissions il y a une dizaine d'années. Nous constatons certes une meilleure circulation des œuvres et une optimisation des stocks.

Pour le reste, il y a finalement peu de canaux pour faire autre chose que du JT. Le projet ne s'est-il pas « *fracassé sur la question des moyens ?* » Quant au dossier ICI, les élus ont cette impression que l'appli actuelle (renvoyant pour l'essentiel à des contenus France Bleu) nous dessert.

A tout cela, la direction nous a répondu « *qu'il existe désormais à nouveau des cases constantes le week-end* », et que les PAE (prises d'antennes exceptionnelles) sont un process de production permettant de « *faire de l'événement* », mais c'est sur des cases qui sont fixes.

La direction a rappelé également l'existence de 4 cases régionales hebdomadaires en 2ème partie de soirée (S2).

La direction s'est exprimée aussi sur la couverture de la campagne législative. Pas moins de 80 débats ont été diffusés sur la case « Questions pour un champion », et 100 débats ont été programmés en S2.

Plus globalement, elle a invité les élus à comparer les grilles de programmes d'il y a 8 ans et celles d'aujourd'hui.

Sur les questions de maillage, la direction a fait valoir le fait que le réseau France 3 était composé de directions régionales et d'antennes. Alors que les stations de Radio France sont divisées en 44 stations ! L'objectif est une harmonisation entre les 2 maisons.

Stéphane Sitbon Gomez a souhaité reformuler ce qu'est, selon lui, une « chaîne régionale » :

- c'est un flux 24/24
- avec un logo propre
- et une majorité de « *flux à dominante régionale* ». **Qu'entend-il par cela ?** Pas seulement des « programmes régionaux » en tant que tels, mais aussi des contenus tels les fictions régionales.

Delphine Ernotte Cunci a rappelé quant à elle « *qu'il y a besoin de moins de monde désormais pour faire la même chose, et que ça dégage donc du temps pour pouvoir nourrir l'antenne* ». En enchaînant avec « *il faut produire plus léger pour produire plus* », et que « *l'organisation d'il y a 20 ans n'est plus possible* ».

Elle a ajouté que, pour sa part, **elle était favorable à la fusion entre France 3 et France Bleu.**

Stéphane Sitbon Gomez a conclu en disant qu'il était prématuré de terminer dès à présent cette info consultation : on est encore loin de la cible. Par ailleurs, « *il y a encore un souci de maturité* » a-t-il ajouté : « *aujourd'hui, dès qu'un poste se libère, il y a sur chaque site cette volonté de garder l'ETP, même si personne n'est fléché* ». Avant d'ajouter que « *peut-être qu'un jour, il n'y aura pas le choix !* ».

Pour s'inscrire dans ce langage de vérité, les élus ont rappelé le besoin (qui a été demandé avec beaucoup d'intensité au moment de la mise en place des 18h30) concernant les données **des analyses de potentiels** dans chaque antenne. Ces infos étaient partagées avec les élus lors des anciens CE de Pôles, et ne le sont plus. Pourtant, elles sont indispensables pour savoir précisément où on en est dans chaque antenne.

De même, en réponse à la présidente, ils ont précisé qu'ils aimeraient que les conditions de tournage soient les mêmes partout, dans toute l'entreprise...ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Ce point « régionalisation » sera poursuivi lors du CSE central de l'automne prochain.

Prochain CSE central les 05 et 06 juillet.

Paris, le 09 juin 2022